

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2024 A 18H30.**

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville la Goupil dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOLINAS, Maire.

*Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14*

Date de convocation du Conseil Municipal: 21/05/2024

**PRESENTS** : SOLINAS Christian, NICAUD Lionel, LELIEVRE Linda, BESSON Marcel, PAGEL-VENABLES Anne, LECOURT Raymonde, CHICOT Christian, ANDRIEU Alain, CUFFEL Sonia, LE ROLLAND Pierre arrivé à 19h10mn, VAH Mélanie, COUCKUYT Jean-Philippe.

**ABSENTE EXCUSEE** : DU LAURIER Virginie.

**ABSENT** : MORVAN Vincent.

**SECRETAIRE** : LELIEVRE Linda

### **1. Procès-verbal de la séance du 08/04/2024.**

Il est approuvé à l'unanimité et sans observation.

### **2. Le point sur les travaux en cours.**

Dans le cadre de la réception des travaux de la tranche optionnelle 1, M. le Maire énumère les réserves liées aux prestations non conformes qui seront à reprendre par l'entreprise Colas avant le 30 juin prochain :

- De nombreuses bordures sont fissurées et éclatées au niveau de la place de l'église. Les bordures devront être reprises depuis l'entrée du stationnement devant l'église jusqu'au stationnement devant la mairie. Il sera nécessaire de réaliser des surbaissements au niveau des traversées piétonnes.
- Redescendre le panneau STOP situé devant le bar.
- Pose d'un caniveau grille avec grille en fonte devant le seuil d'habitation du 6 route des hêtres, y compris raccordement au réseau de pluvial existant.
- Câble Orange défectueux – Route des hêtres : Réalisation d'un regard de visite avec tampon fonte au niveau de la dégradation du câble.
- Ré-engazonnement de l'emplacement détérioré par un véhicule dans le centre bourg. A charge de l'entreprise Colas de s'arranger avec le responsable des dégradations pour le remboursement de la réhabilitation du lieu.

Indépendamment de la tranche optionnelle 1 :

- ✓ Nettoyage de la base de vie.
- ✓ Manque un panneau au niveau du parking route des faisans.
- ✓ Le Département procédera à la réfection du trou qui s'est formé au niveau de la gare à betteraves – route des faisans.
- ✓ L'entreprise Colas prend en charge la recherche du tuyau enlevé au niveau de la propriété Lefrançois, lors de création du chemin piétonnier.
- ✓ Le SDE76 va entreprendre dans les jours à venir les travaux d'éclairage public de la nouvelle sente piétonne.

### **3. Loyer salon de coiffure.**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé lors des conseils municipaux précédents de ne pas augmenter les loyers du salon de coiffure, ceci afin de soutenir le service à la collectivité.

Considérant ce qui précède et l'importance de l'augmentation prévue en fonction de l'indice national du coût de la construction,

Souhaitant conserver un minimum de commerces, de services et a fortiori la vitalité dans le village, sans pratiquer des loyers trop élevés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas appliquer la révision des loyers du salon de coiffure jusqu'à ce qu'un nouveau bail soit signé avec Mme Saint-Aubin Sandrine.

#### **4. Bail salon de coiffure.**

Considérant la délibération concernant le loyer du salon de coiffure, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- De proposer à Mme Saint-Aubin Sandrine, locataire du local, la mise en place d'un nouveau bail pour un montant de loyer mensuel de 491.67€ HT, assujetti à TVA, soit 590€ TTC.
- D'autoriser M. le Maire à signer le bail commercial d'une durée de 9 ans.
- La date de début du bail sera décidée lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

#### **5. Etat d'avancement de la convention ORT.**

La parole est donnée à Mme PAGEL-VENABLES Anne :

La convention d'application d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sera signée prochainement entre la Commune, la Communauté de Communes « Campagne de Caux », la Préfecture, le département de Seine-Maritime, la CCI Seine-Estuaire (Chambre de Commerce et d'Industrie) et la CMA Normandie (Chambre des Métiers et de l'Artisanat).

Le projet ayant trait à l'aménagement du Cœur de village a été retenu dans le cadre du contrat de territoire 2024/2027, porté par la Communauté de Communes « Campagne de Caux ». L'aménagement de la place de l'église avec l'implantation d'une halle est ainsi susceptible d'être financé par la Région en plus des autres organismes financeurs que sont le Département et l'Etat (DSIL).

Enfin, dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), et suite à la délibération du conseil municipal du 04/03/2024, les demandes de subventions concernant la 1<sup>ère</sup> partie de ce projet d'aménagement du Cœur de village, à savoir extension du parking des places de l'église et des tilleuls et création de chemins piétonniers, ont été déposées en mars 2024.

Afin d'être prioritaires auprès des organismes financeurs, il est désormais nécessaire que les projets initiés par les collectivités soient couverts par les contrats sus-évoqués.

#### **6. Information ligne de trésorerie.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a choisi le Crédit Agricole pour contracter la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000€, conformément à la délibération prise lors de la réunion de Conseil Municipal du 12/04/2024.

**Les principales caractéristiques de la ligne de trésorerie sont rappelées ci-dessous:**

Montant de la ligne de trésorerie	<b>100 000€</b>
Taux variable sur index :	<b>Euribor 1 mois moyenne, flooré à 0%</b>
Marge :	<b>0.95%</b>
Périodicité de la facturation des intérêts :	<b>Mensuelle, intérêts calculés à terme échu</b>
Montant minimum des tirages :	<b>15 000€</b>
Commission d'engagement :	<b>0.10 % soit 100 €</b>

Commission de non -utilisation :	<b>0.00 %</b>
Frais de dossier :	<b>50 €</b>

## 7. Emprunt - TRACTEUR

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a choisi le Crédit Agricole pour l'emprunt d'un montant de 24 000€, conformément à la délibération prise lors de la réunion de Conseil Municipal du 12/04/2024.

**Les principales caractéristiques de la ligne de trésorerie sont rappelées ci-dessous:**

Montant :	24 000 €
Taux :	3.85 %
Durée :	7 ans
Modalités de remboursement	trimestriel
Type d'échéance :	échéances constantes
Frais de dossier :	50 €

Le dossier de demande de subvention déposé auprès du Département doit passer en commission permanente le 16 juin prochain.

### Décision modificative 1.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	1 963.84 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 963.84 €</b>	
D 023 : Virement à la section d'investissement		1 509.07 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>1 509.07 €</b>
D 1641 : Emprunts en euros		1 509.07 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>1 509.07 €</b>
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		454.77 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>454.77 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		1 509.07 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>1 509.07 €</b>

## 8. Location et tarifs salles des fêtes 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à la majorité pour l'année 2025 :

- D'augmenter de 10€ les tarifs de location des salles des fêtes pour les administrés de la commune.
- D'augmenter de 20€ les tarifs de location des salles des fêtes pour les administrés hors commune.

### TARIFS 2025 :

**Salle du Carreau : caution 400€ Salle de la Plaine : caution 800€**

	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
1 jour	230 €	410 €	390 €	610 €
2 jours	290 €	470 €	510 €	750 €
1 journée association hors commune		410 €		610 €
Le WE association hors commune		470 €		750 €

### Les dispositions suivantes entérinées auparavant restent inchangées :

- Les associations de la commune doivent régler un forfait de 30€ correspondant au ménage lorsque les salles sont mises à leur disposition un week-end.
- Les associations hors commune sont soumises au même régime que les particuliers et sont redevables des tarifs figurant dans le tableau ci-dessus en cas de location.
- Pour les élus du conseil municipal et du CCAS qui bénéficiaient jusqu'alors d'une gratuité tous les 3 ans des salles au cours d'un mandat de 6 ans, il est désormais instauré le principe de deux gratuités au cours d'un mandat de 6 ans.
- Le personnel communal conserve quant à lui le bénéfice d'une gratuité des salles tous les 3 ans.
- Le barnum est mis en location uniquement au profit des habitants de la commune pour un forfait week-end de 70€ avec versement d'une caution de 300€.

### ARRHES :

<b>SALLE DU CARREAU</b>	Particuliers commune	Particuliers hors commune
Journée repas	40€	60€
2 jours	50€	80€

<b>SALLE DE LA PLAINE</b>	Particuliers commune	Particuliers hors commune
Journée repas	70€	100€
2 jours	100€	150€

En cas d'annulation, les arrhes et le montant de la location des salles ne seront pas remboursés par la commune, sauf en cas de décès.

### AUTRES TARIFS :

- Couverts :
- **SALLE DU CARREAU :**
- Forfait de 25 couverts : 25€
- Forfait de 50 couverts : 50€
- Forfait de 70 couverts : 70€
- 
- **SALLE DE LA PLAINE :**
- Forfait de 25 couverts : 25€
- Forfait de 50 couverts : 50€
- Forfait de 75 couverts : 75€
- Forfait de 100 couverts : 100€
- Forfait de 125 couverts : 125€
- Forfait de 150 couverts : 150€
  
- Location d'un verre (vin d'honneur) : 0.15€ (salle du carreau) ou 0.30€ (salle de la plaine).
- Lave-vaisselle : 25€ pour une journée ou 40€ pour 2 jours.
- (La location du lave-vaisselle est comprise dans la location des couverts pour un minimum de 40 couverts).
- Possibilité de louer des tables en dehors des salles : 3€ la table.

### 9. Convention itinérance France Services.

### Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

**Considérant** que la Communauté de Communes a en charge de l'Espace France Services et souhaite mettre en place l'itinérance de celui-ci.

Convaincue que l'Espace France Services est un dispositif permettant un meilleur accès au service public des administrés, la CC Campagne de Caux a décidé de mettre en place l'itinérance de son service « Espace France Services » au sein de son territoire.

Cette itinérance permettra aux agents du service « Espace France Services » de s'arrêter dans certaines communes et ainsi d'être au plus proche des administrés.

Les communes Bénarville, Bretteville du Grand Caux, Grainville Ymauville, Houquetot, Manneville La Goupil, Saint Maclou La Brière, Saussezemare en Caux, Vattetot sous Beaumont et Virville mettront à disposition une salle de la mairie (2 demi-journées par mois soit 7h) dans le cadre de permanence des agents France Services mais aussi lors d'atelier numérique.

**Après avoir entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:**

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de la mairie une demie journée par mois dans le cadre de l'itinérance France Services sur le territoire Campagne de Caux.

#### **10. Concert de printemps – 31 mai 2024.**

M. le Maire informe l'assemblée qu'environ 60 personnes ont assisté au concert de printemps de l'Harmonie de Gonnevillle la Mallet, qui s'est déroulé le vendredi 31 mai dernier.

L'Harmonie accepte volontiers de revenir se produire à Manneville la Goupil mais préférerait que cela se fasse dans la salle des fêtes pour une question d'acoustique.

#### **11. Le point sur l'urbanisme.**

M. Nicaud, Adjoint délégué à l'urbanisme informe le Conseil Municipal des demandes d'urbanisme suivantes :

DEMANDES	DATE DEMANDE	DEMANDEUR	ADRESSE	NATURE DES TRAVAUX	OBSERVATIONS
DP07640824G0006	11/04/2024	FAUVEL Jean-Luc	307 rte des hêtres	Création porte de garage	
DP07640824G0007	15/04/2024	DHENIN Régis	114 rte des mésanges	Pergola	Accordée
DP07640824G0008	15/04/2024	DILARD Fabien	122 rte des camélias	Clôture	Accordée
DP07640824G0009	15/04/2024	LEMONNIER Olivier	178 rte des jonquilles	Abattage d'arbres	Accordée
DP07640824G0010	17/04/2024	HERICHER Anthony	16 allée des bouvreuils	Isolation habitation	Accordée
CUa07640824G0006	09/04/2024	DILARD Fabien	122 rte des camélias		
CUa07640824G0007	12/04/2024	Me DENOS - Gooderville	489 rte des jonquilles	Vente Penanhoat	
CUa07640824G0008	15/04/2024	Me DUPIF - Goderville	Clos des narcisses	Vente LEGER	
CUa07640824G0009	26/04/2024	Me AMICE - Goderville	Hameau la Récompense	Bail Rural/Orange	
CUa07640824G0010	26/04/2024	Me DENOS - Goderville	87 rte Guy de Maupassant	Vente Francofil	

CUa07640824G0011	03/05/2024	Me DUPIF Goderville	95 route des mésanges	Succession Paumier	
PC07640824G0003	07/05/2024	BERNARD Brice	5 bis clos des narcisse	Habitation	
CUa07640824G0012	10/05/2024	Me VERHELST	Hameau des champs		
CUa07640824G0013	29/05/2024	Me DENOS Goderville	67 route des mésanges		

Il est rappelé à l'assemblée que les dossiers de demande d'urbanisme sont à disposition en mairie pour consultation.

### **12. Le point sur le SIVOS des 4 Clochers.**

M. NICAUD Lionel a démissionné de son poste de présidence du SIVOS des 4 CLOCHERS.

M. JEZEQUEL David, Maire de Houquetot, a été élu Président.

Mme SCHUFT Emmanuelle, Maire de Virville a été élue Vice-Présidente.

Le bureau est également constitué de membres suivants : M. FLEURY David, Maire de Bornambusc et Mme LELIEVRE Linda de Manneville la Goupil.

Les dossiers actuellement en cours sont les suivants :

- Embauche d'une personne en Parcours Emploi Compétence (PEC)
- La Communauté de Communes « Campagne de Caux » a été saisie sur la question de la revalorisation de l'allocation attribuée au SIVOS au titre de l'Accueil collectif des mineurs.
- Une réunion portant sur la mise en place d'un règlement intérieur du SIVOS est prévue dans les jours à venir.
- M. COUCKUYT Jean-Philippe souhaiterait savoir si le problème d'humidité présent dans l'ancien logement de fonction de l'école a été résolu et si une demande d'expertise a été réalisée afin d'écartier tout risque de mэрule.  
Il est prévu l'installation d'aération basse et haute. Aucune demande d'expertise n'a été faite à ce jour.

### **13. Le point sur la Communauté de Communes « Campagne de Caux ».**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes « Campagne de Caux » rencontre quelques soucis d'organisation internes liés au départ de plusieurs agents.

Il est en conséquence demandé aux communes de faire preuve de patience et d'indulgence dans le traitement des dossiers en cours.

### **14. Etude marché CCI Seine-Estuaire - Commerces.**

Mme PAGEL-VENABLES Anne, en charge du dossier, présente à l'assemblée un devis de la Chambre de Commerces et d'Industrie Seine-Estuaire d'un montant de 2 550.00€ HT soit 3 060.00€ TTC concernant une étude socio-démographique de la commune et la faisabilité de la création de deux commerces au sein de la place de l'église.

Ces projets s'inscrivent dans un projet plus global d'opération de revitalisation du territoire communal en développant des actions de :

- Réhabilitation de logements pour accueillir de nouveaux habitants,
- Rendre attractive la place de l'église avec le développement d'aménagements : implantation d'une halle ouverte sur la place, aires de stationnement, développement d'une signalétique des commerces existants.
- Création de sentes piétonnes pour favoriser l'accès au centre bourg de manière sécurisée.

Cette étude comprendra :

- Un état des lieux de la commune afin d'en définir l'attractivité.
- Une analyse de différentes statistiques économiques, afin d'établir un profil de la zone de chalandise. Sur la base de données statistiques, une estimation du potentiel de consommation théorique des ménages de la zone de chalandise pour vérifier la faisabilité de différents projets commerciaux.
- A partir des commerces potentiels à installer sur la commune, une recherche de concurrents, ainsi qu'une vérification sur le terrain.
- Une analyse permettant d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces ayant trait au projet.

L'étude ci-dessus présentée peut être subventionnée dans le cadre d'un conventionnement entre le Département et la CCI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce qui précède et délibéré décide à l'unanimité de donner pouvoir à M. le Maire pour :

- Signer l'étude de marché avec la CCI Seine-Estuaire,
- Demander une subvention auprès du Département de Seine-Maritime (Direction de la Cohésion des Territoires) afin de permettre le financement de cette étude.

### **15. Mission maîtrise d'œuvre – Aménagement du cœur de village.**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du Contrat de relance et de Transition Ecologique (CRTE) il a été mis au programme l'aménagement du Coeur de village.

Afin d'évoluer dans le projet, il est nécessaire de faire appel à un maître d'oeuvre.

Un devis a été demandé à la société Atelier 2 Paysage de Bourg-Achard, maître d'oeuvre du projet d'aménagement du centre bourg en cours d'achèvement.

Le montant est de 7 920.00€ HT soit 9 504.00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à la majorité (2 voix contre: COUCKUYT Jean-Philippe et CUFFEL Sonia):

- De retenir la société A2P de Bourg Achard pour la maîtrise d'oeuvre concernant le projet d'aménagement du Coeur de village.
- De donner pouvoir à M. le Maire de signer le devis ci-dessus présenté.

M. le Maire demande à M. COUCKUYT Jean-Philippe et Mme CUFFEL Sonia la raison pour laquelle ils ont voté contre le projet.

M. COUCKUYT Jean-Philippe affirme:

- Qu'il n'est pas logique de retenir un maître d'oeuvre qui n'a pas toujours donné satisfaction lors des travaux d'aménagement du centre bourg.
- Que beaucoup d'incohérences subsistent dans ce projet: destruction d'espaces qui pouvaient perdurer, le positionnement de la halle est douteux.
- Que les habitants auraient dû être consultés.

M. le Maire répond:

- M. Lizot d'A2P, Maître d'oeuvre, a eu pour stratégie d'éviter toute mésentente avec l'entreprise Colas, afin de ne pas entraver l'avancement des travaux.-Les travaux touchant à leur fin, le Maître d'Oeuvre a été beaucoup plus exigeant vis à vis de l'entreprise . Il gère actuellement les non-conformités ou défaillances avant la réception définitive des travaux fixée au 30 juin 2024.
- La majorité des personnes qui se sont exprimées est satisfaite des travaux effectués.
- Le projet d'aménagement du coeur de village est la continuité de l'aménagement du centre bourg, lui-même ayant fait l'objet d'une réunion de présentation aux habitants fin 2022, et porte essentiellement sur le principe de sécurisation des piétons dans le village. De plus, il est conçu à l'issue des réflexions de la

commission vie du village sur la coexistence des flux véhicules/piétons au sein de la place de l'église et, en conséquence, sur l'attractivité de cette place. Aucune destruction d'espaces existants n'est envisagée, il s'agit plutôt d'une amélioration de la qualité de ceux-ci au profit des piétons (confort de roulage des poussettes, etc.). Le positionnement de la halle d'animation n'est pas figé et sera étudié en fonction des contraintes du sol.

- Enfin, l'équipe municipale en place a été élue sur ce programme, et la création de chemins piétons, l'extension du parking et l'installation de stationnement vélos en sont la concrétisation.

Mme CUFFEL Sonia confirme sa position.

## 16. Décision modificative 2.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151 : Réseaux de voirie		22 333.10 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>22 333.10 €</b>
R 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		22 333.10 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>22 333.10 €</b>

## 17. Questions diverses.

- Mme VAH Mélanie informe l'assemblée qu'elle a profité d'une promotion pour le renouvellement du nom de domaine du site internet de la commune.
- M. le Maire souhaite programmer une réunion de la commission vie du village. Celle-ci est fixée au lundi 24 juin prochain à 18h00 à la mairie. L'ordre du jour sera communiqué à chacun ultérieurement.
- M. CHICOT Christian souligne le succès rencontré lors de l'organisation de la guinguette le 1<sup>er</sup> juin dernier par l'association Ribambelle. L'ensemble du conseil municipal félicite l'association pour cette belle réussite.

Mme CUFFEL Sonia remercie au nom de l'association Ribambelle toutes les personnes qui ont participé à l'évènement. Au vu de son succès, l'expérience sera renouvelée.

Par ailleurs, l'association organise la venue d'une chorale gospel le dimanche 17 novembre 2024 à 15h00 à l'église, au profit du téléthon.

- Mme CUFFEL Sonia informe le Conseil Municipal que l'association Ribambelle souhaiterait poser une boîte aux lettres sur le grillage de l'école, ce qui faciliterait la correspondance entre ladite association et les parents d'élèves. La demande sera faite au SIVOS des 4 Clochers.

La séance est levée à 20h55mn.